

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### La performance économique de la Wallonie : éléments de diagnostic et réflexions politiques

Mignolet, Michel

*Published in:*  
B. HANIN et J.-P. LEMAITRE eds

*Publication date:*  
2006

*Document Version*  
le PDF de l'éditeur

#### [Link to publication](#)

*Citation for published version (HARVARD):*

Mignolet, M 2006, La performance économique de la Wallonie : éléments de diagnostic et réflexions politiques. dans B. HANIN et J.-P. LEMAITRE eds : *Le plan d'actions prioritaires de la Région wallonne*. B. Hanin et J.-P. Lemaître, Le plan d'actions prioritaires de la Région wallonne, UCL Presses universitaires de Louvain, pp. 91-98.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

# La performance économique de la Wallonie : éléments de diagnostic et réflexions politiques

---

Michel Mignolet \*

L'objet de cette brève communication est triple : situer sommairement la performance économique contemporaine de la Wallonie par rapport à celle du Royaume tout entier, énoncer quelques réflexions politiques que m'inspire la situation, et souligner l'une ou l'autre mesure à mettre en œuvre d'urgence pour contribuer au redressement.

## 1. La toile de fond : quelques chiffres

Pour planter le décor, quelques chiffres s'imposent. On se limitera ici à évoquer le volume de production, la formation des revenus des ménages et les écarts productivité-coût des entreprises <sup>1</sup>. Pour la facilité des comparaisons, tous les indicateurs considérés ici sont exprimés en indices, la valeur attribuée à la Belgique étant fixée à 100. Les valeurs d'indices associées à l'ensemble des indicateurs sont reproduites dans le tableau I (p.92). Elles font toutes référence à l'année 2003.

Rapporté au nombre d'habitants, le volume de production enregistre l'indice 72 en Wallonie quand il prend la valeur 100 pour le Royaume tout entier. Le PIB régional mesure la valeur ajoutée produite par l'ensemble des agents géographiquement localisés sur le territoire de la région, qu'ils relèvent de la sphère marchande ou de la sphère non marchande. Lorsqu'un agent développe une activité dans plusieurs régions, seule est prise en compte la valeur ajoutée générée par l'(les) établissement(s) situé(s) dans la région qui fait l'objet du calcul du PIB régional. Ce faisant, le PIB régional comprend l'activité d'unités de production étrangères sur le territoire régional mais exclut en revanche la production à l'étranger des unités économiques régionales.

---

\* Professeur aux FUNDP, Directeur du Centre de recherches sur l'économie wallonne.

<sup>1</sup> Le lecteur désirant compléter le diagnostic consultera utilement le numéro 31 de la revue *Regards économiques*, juin 2005. Y figurent des interventions de J. Hindriks, de J.-F. Thisse, de M. Mignolet et M.-E. Mulquin, de P. Pestieau et de B. Van Haeperen.

Le PIB par habitant est une mesure hybride, donc imparfaite. Le numérateur enregistre l'activité au lieu de production tandis que le dénominateur saisit le volume de population au lieu de résidence, que celle-ci contribue par son travail ou son capital à l'activité productive dans ou hors de la région. Compte tenu de la concentration de l'activité productive dans la région bruxelloise et des mouvements de navettes qu'elle entraîne, le PIB par habitant en indices s'élève à 201 à Bruxelles, celui de la région flamande à 99.

**TABLEAU I. QUELQUES INDICATEURS DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES DES 3 RÉGIONS BELGES, EN INDICES (BELGIQUE = 100), ANNÉE 2003**

	Bruxelles	Flandre	Wallonie
<i>Agrégats macroéconomiques</i>			
Produit intérieur brut / habitant	201	99	72
Produit régional brut / habitant (2002)	135	105	82
<i>Ménages</i>			
Revenu primaire / habitant	98	108	86
Revenu disponible / habitant	98	105	91
<i>Sociétés non financières</i>			
Productivité / unité de travail salarié	121	101	86
Coût du travail / unité de travail salarié	116	100	91
Excédent brut d'exploitation / unité de travail salarié	131	102	76

Sources : ICN (PIB, travail salarié, coût du travail et compte des ménages), CREW (PRB régional et EBE)

Pour apprécier la participation des Wallons (par leur travail et leur capital) au Produit national brut, il convient de raisonner en termes de Produit régional brut. Celui-ci est calculé depuis plusieurs années par le CREW<sup>2</sup> pour les trois régions du pays. Il se mesure par l'ajout au PIB de la région des revenus de facteurs de production (travail et capital) versés par le reste du monde et par le retrait des revenus de facteurs de production (travail et capital) versés au reste du monde. Pour chacune des régions, le « reste du monde » est composé de « l'étranger », mais aussi du « reste de la Belgique ». Le passage du PIB au PRB implique donc, dans ce contexte, la prise en compte des mouvements de revenus de facteurs entre les trois régions du pays.

Lorsque le PNB par habitant de la Belgique tout entière est fixé à l'indice 100, le PRB par habitant s'élève, en 2002, à 82, 135 et 105 respectivement pour les régions

<sup>2</sup> Voir Bassilière *et al.* (2002-03).

wallonne, bruxelloise et flamande. Si les écarts inter-régionaux sont atténués par le passage du PIB au PRB, ils ne s'en trouvent pas annulés : la contribution moyenne d'un Wallon à l'activité productive nationale apparaît de la sorte inférieure à celle d'un Bruxellois et d'un Flamand, à raison de 53 et 23 points de pourcentage et, encore, ce résultat aurait-il été accentué si on n'avait considéré que la seule activité marchande, la Wallonie enregistrant un portefeuille d'activités comptant une sur-représentation non marchande.

Le PRB mesure l'activité productive imputable aux ménages, aux entreprises et aux administrations. Qu'en est-il des revenus perçus par les seuls ménages ?

En 2003 et en moyenne, le Flamand, le Bruxellois et le Wallon perçoivent un revenu primaire (avant toute redistribution) respectivement égal à 108, 98 et 86.

Le revenu primaire des ménages ne fournit pas un aperçu correct du pouvoir d'achat des particuliers en raison du « *tax-transfer system* ». Les impôts directs et cotisations sociales, d'une part, les transferts, notamment de sécurité sociale, d'autre part, affectent les ressources que les ménages consacrent à la consommation et à l'épargne. Après redistribution, on observe que les indices, à présent, de revenu disponible s'élèvent à 106, 98 et 91 en moyenne, respectivement pour les ménages flamands, bruxellois et wallons. La progressivité des taux marginaux de l'impôt des personnes physiques, d'une part, les transferts de sécurité sociale sous la forme de revenus de remplacement, d'autre part, expliquent l'essentiel de la péréquation.

Les écarts dans les indices entre revenus primaires et revenus disponibles sont révélateurs de transferts nets. Ceux-ci sont l'expression des mécanismes de solidarité inter-personnelle inscrits dans notre législation. À travers les transferts entre personnes, ils profitent aux régions les plus pauvres. Les régions dont le rythme de développement est moindre contribuent moins à la formation des revenus, sources des prélèvements fiscaux et sociaux. Elles bénéficient à l'opposé de davantage de prestations sociales (allocations de chômage, par exemple).

Venons-en à présent à l'examen de la position relative des entreprises des trois régions en termes de productivité, coût du travail et revenu du capital. Plus précisément, on considère ici le secteur des sociétés non financières, qui est homogène du point de vue des conventions de comptabilisation. Les trois variables considérées sont exprimées par unité de travail salarié et à nouveau converties sous forme d'indices (Royaume = 100). Il s'agit de la productivité apparente du travail salarié (soit la valeur ajoutée brute divisée par le nombre de salariés), du coût unitaire du travail salarié et de l'excédent brut d'exploitation par unité de travail salarié.

Ces indicateurs sont imparfaits. Seule la main-d'œuvre salariée est considérée, de sorte, par exemple, que l'excédent brut d'exploitation intègre tant le revenu du capital que le revenu mixte des indépendants, tous deux exprimés avant impôt. Différents facteurs peuvent fausser les comparaisons inter-régionales : des différences dans les techniques de production, dans le pourcentage de temps partiels (et dès lors dans le temps moyen de travail) et dans le pourcentage de travailleurs sous statut

d'indépendant. Le premier de ces facteurs est sans doute source du plus grand biais. Comme le ratio capital-travail est très semblable en 2003 en Flandre et en Wallonie pour le secteur considéré, on s'en tiendra à la comparaison de ces deux seules régions.

Comme le montre le tableau I, les sociétés non financières ont une productivité apparente du travail salarié inférieure de 15 points de pourcentage en Wallonie par rapport à la Flandre<sup>3</sup>. Ces entreprises encourent un coût du travail également inférieur au sud par rapport au nord du pays. L'écart apparaît toutefois ici plus limité (il est de 9 points de pourcentage) de sorte que l'excédent brut d'exploitation par poste salarié occupé est d'un quart inférieur en Wallonie par rapport à la Flandre. Même si les biais évoqués plus haut peuvent en affecter l'ampleur (à la baisse comme à la hausse, du reste), l'écart inter-régional apparaît suffisamment élevé pour traduire un revenu du capital plus faible, au sud du pays, par unité de travail salarié. Ce résultat est corroboré par Michiels, Mignolet et Mulquin (2004) pour l'industrie de 1995 à 2001. Les auteurs ont calculé que la rémunération unitaire brute du capital s'élevait à 14.6 % en Wallonie contre 17.5 % en Flandre. Aussi ces auteurs expriment-ils leur inquiétude si l'observation du passé (sur le stock de capital existant) vaut pour le présent (les nouvelles dépenses d'investissement) « puisque les décisions d'investissement et de localisation sont [...] étroitement liées au rendement attendu ».

Quelles réflexions politiques inspirent ces éléments de diagnostic ? Quelles urgences commandent-ils dans l'action publique ou les changements de comportement ? Telles sont les deux questions que je me propose de traiter tour à tour.

## 2. Quelques réflexions politiques

La statistique montre que la contribution de la Wallonie à l'activité productive nationale demeure inférieure à celle des deux autres régions du pays. Tel est aussi le cas de la production des Wallons par rapport à celle des Bruxellois et des Flamands. Par ailleurs, suite à la redistribution inter-personnelle, le Wallon, comparé au Bruxellois et au Flamand, bénéficie, en pourcentage de son revenu primaire, de transferts nets courants supérieurs. Sous cet angle, on pourrait dire qu'il vit « au-dessus des ressources qu'il génère ».

Ailleurs, on ne diaboliserait pas la situation. Les transferts interrégionaux reflètent en effet la solidarité interpersonnelle au sein de l'État belge (le *tax-transfer system*) et la solidarité institutionnelle organisée dans les lois de financement des Régions et Communautés. Ces mécanismes ont été désirés par le législateur belge. Par ailleurs,

---

<sup>3</sup> Ces écarts de productivité sont notamment attribuables aux économies d'agglomération (les régions enregistrant une concentration supérieure d'activités sont en principe davantage productives) et à des différences inter-régionales de dotations naturelles ou infrastructurelles.

les transferts sont par nature réversibles dans le temps et les travaux historiques donnent à penser que des inversions sont intervenues avant 1965, notamment du centre du pays vers le nord. Enfin, le volume des transferts inter-régionaux en Belgique n'est pas anormalement élevé quand on le compare à celui qui est enregistré dans les autres pays européens. Au contraire, les estimations situent les transferts « dans la moyenne basse des observations en Europe »<sup>4</sup>.

Mais comme le fait remarquer P. Pestieau (2005), « la Wallonie n'est pas une région comme les autres. À la différence de la région Nord-Pas-de-Calais, par exemple, pèse sur elle la menace du divorce belge ».

Par ailleurs, la Wallonie compte un secteur non marchand sur-développé. Celui-ci comprend non seulement le secteur public au sens strict (communes, provinces, région, communautés, pouvoir fédéral et sécurité sociale), mais aussi le secteur associatif exclusivement ou largement dépendant du financement public.

Ces deux considérations soulèvent la question de la fragilité d'un État wallon appelé à s'autosuffire. Ses ressources seraient largement insuffisantes, en l'absence d'une élévation significative de la pression fiscale et parafiscale, pour assurer le même service public, rétribuer de façon semblable ses agents et accorder aux allocataires sociaux les mêmes avantages. Des choix douloureux mais indispensables devraient alors être mis en œuvre.

Les indicateurs représentatifs de la productivité des facteurs et des coûts de production invitent aussi à s'interroger sur l'attractivité de la Wallonie pour les investissements dans le secteur marchand. La question est évidemment fondamentale puisque l'investissement d'aujourd'hui annonce la croissance économique de demain. La menace institutionnelle soulignée plus haut pourrait aussi peser sur la propension à investir, le calcul d'investissement reposant largement sur les anticipations formées par les agents, lesquels pourraient considérer un avenir plus sombre suite à la dégradation du climat des affaires et au renchérissement du coût du capital (élévation du taux d'intérêt).

### 3. Deux urgences

La théorie des attentes rationnelles a considérablement nuancé, voire corrigé, les pronostics formulés 40 ans plus tôt par la théorie keynésienne. Celle-ci annonçait une contraction inéluctable de la demande agrégée à court terme suite à une réduction des dépenses publiques.

À l'effet « contractionniste » keynésien, la théorie des anticipations rationnelles oppose un possible effet expansionniste lié à une amélioration des attentes formées

---

<sup>4</sup> Le lecteur trouvera des développements sur ces divers arguments et sur d'autres non évoqués ici dans Meunier *et al.* (2006), Mignolet *et al.* (2002) et Caruso *et al.* (2002).

par les agents du secteur privé suite à l'annonce de la politique de réduction des dépenses publiques. Celui-ci résulterait de la lecture que feraient les ménages et les entreprises des politiques annoncées.

Si les ménages voient dans le projet politique le signal d'un repli permanent de la part du secteur public dans l'économie, ils anticiperont une baisse durable de la pression fiscale qui pèse sur leur revenu, stimulant dès lors, immédiatement et dans le futur, leur consommation privée. Les entreprises pourraient à leur tour anticiper de cette politique un progrès durable de leurs profits (suite à l'allégement fiscal attendu) et un abaissement du coût du capital (la diminution de l'endettement public pesant moins sur les taux d'intérêt).

Pour que les anticipations des agents privés stimulent la consommation et l'investissement, donc la croissance, il faut que le programme mis en œuvre par les autorités publiques soit perçu comme durable et que l'engagement du pouvoir politique quant au maintien d'une diminution du poids du secteur public soit *crédible*.

Giavazzi et Pagano (1990) expliquent par la bonne orientation des attentes rationnelles le succès de la politique budgétaire contractionniste en Irlande à partir de 1987, laquelle mettait en œuvre une diminution significative (et crédible sur la durée) des dépenses sans augmentation de la pression fiscale. On sait que, depuis lors, l'Irlande enregistre une croissance économique exceptionnelle au point que les impôts ont pu être significativement réduits conformément aux attentes qu'avaient formées les agents. Les commentateurs attribuent volontiers des qualificatifs élogieux pour souligner le succès : certains parlent du *miracle irlandais*, d'autres du *tigre celtique*. Un premier programme d'assainissement des finances publiques entamé en 1982 et appuyé sur la seule hausse des impôts avait au contraire échoué. Anticipant une hausse de l'endettement public, les ménages et entreprises avaient en effet élevé leur taux d'épargne en anticipation d'impôts futurs accrus, ralentissant alors les dépenses et compromettant le retour de la croissance.

Où veux-je en venir avec ces détours sur la théorie des attentes rationnelles et son illustration à travers l'expérience irlandaise des vingt dernières années ? Le contexte institutionnel belge (et les menaces que font peser certaines formations politiques flamandes sur son futur), le poids élevé du secteur non marchand relativement au secteur marchand en Wallonie et une relation productivité-coût qui ne place pas la région dans une position avantageuse annonciatrice d'un rattrapage spontané et rapide, tout plaide pour des choix budgétaires prudents et responsables, une attention prioritaire à des politiques stimulant la croissance des activités marchandes et une gouvernance publique stricte.

Des choix budgétaires prudents et responsables ? Cette première recommandation invite à la rigueur pour éviter tout excès d'endettement public qui pèserait sur la dynamique de croissance de l'économie wallonne dans le futur. Elle conduit à répéter l'exigence dans le chef de tous les pouvoirs exécutifs (des communes, des provinces, de la Région et de la Communauté française) d'une utilisation rigoureuse et efficace

des deniers publics par un examen systématique des effets attendus (*ex ante*) de chaque dépense sur les objectifs poursuivis, et l'évaluation *ex post* (une fois la dépense consentie) pour en contrôler l'efficacité.

Privilégier les politiques publiques au service d'une stimulation durable de la croissance économique régionale ? Il s'agit notamment de créer un écart plus favorable entre productivité et coût des facteurs de production pour restaurer un rendement du capital compétitif et stimuler l'activité marchande dans le sud du pays. Divers instruments sont de nature à servir cet objectif : le soutien renforcé à la recherche-développement devrait doper la productivité à terme, les incitants fiscaux et financiers à l'investissement abaisser le coût du capital, la réglementation du marché du travail et l'organisation conduisant à la formation des salaires, préserver la compétitivité des entreprises.

Une gouvernance publique stricte ? La théorie souligne le rôle essentiel de la confiance pour nourrir et amplifier l'activité économique. Les pouvoirs publics peuvent y contribuer significativement à tous les niveaux de pouvoir. Pour inspirer la confiance, ils se doivent de développer des politiques crédibles. Cela implique la continuité dans l'action politique, les changements fréquents de cap et le non-respect des engagements sapant la confiance. L'observance d'une discipline budgétaire stricte, la priorité aux dépenses servant des objectifs forts, ici de soutien de la croissance, la rigueur de décision et d'action peuvent au contraire contribuer à restaurer celle-ci.

Le plan Marshall poursuit largement ces objectifs. Il est un premier pas qui doit en précéder d'autres dans la même direction : l'espoir d'un redressement est à ce prix.

## Références

- BASSILIERE D., MIGNOLET M. et MULQUIN M.-E., 2002-2003, « Les Revenus Régionaux Bruts en Belgique : un exercice d'évaluation », *Brussels Economic Review, Cahiers économiques de Bruxelles*, vol. 45, n°4, pp.137-156.
- CARUSO F., MATHOT F., MIGNOLET M., MULQUIN M.-E. et VIESLET L., 2002, « Les transferts entre les régions : réalités contemporaines et recul historique », in CALLATAY E. (DE), Dir., *La fin du déficit budgétaire. Analyse de l'évolution récente des finances publiques belges, 1990-2000, Het einde van het budgettair tekort. Analyse van de recente evolutie van de Belgische openbare financiën, 1990-2000*, Institut belge des finances publiques, Bruxelles, De Boeck Université, pp.273-285.
- GIAVAZZI F. and PAGANO M., 1990, « Can Severe Contractions Be Expansionary ? Tales of Two Small European Countries », *NBER Macroeconomics Annual*.
- HINDRIKS J., 2005, « Introduction », *Regards économiques*, « Le malaise économique wallon », n°31, pp.1-3.

- MICHIELS P.-F., MIGNOLET M. et MULQUIN M.-E., 2004, « La croissance régionale en Belgique et ses déterminants : une comparaison Flandre-Wallonie entre 1995 et 2001 », *Tendances économiques*, n°27, Jambes-Namur, IWEPS, pp.87-103.
- MEUNIER O., MIGNOLET M. et MULQUIN M.-E., 2006, « Exagérer, exagérer, il en restera toujours quelque chose... Les transferts interrégionaux en Belgique : discussion du 'Manifeste pour une Flandre indépendante en Europe' », *Cahier de la Faculté des sciences économiques, sociales et de gestion. Points de vue* (FUNDP, Namur), n°3.
- MIGNOLET M. et MULQUIN M.-E., 2005, « PIB et PRB de la Wallonie : des diagnostics contrastés », *Regards économiques*, « Le malaise économique wallon », n°31, pp.9-14.
- MIGNOLET M., MULQUIN M.-E. et VIESLET L., 2000, « Le P.I.B., les revenus primaires et disponibles des régions en Belgique », in BEINE M. et DOCQUIER F., Dir., *Convergence économique des régions*, Bruxelles, De Boeck Université, Collection Économie, Société, Région, pp.55-81.
- MIGNOLET M., MULQUIN M.-E. et VIESLET L., 2002, « Disparités inter-régionales de croissance et de revenus en Belgique et transferts inter-régionaux », in CATTOIR P., DE BRUYCKER P., DUMONT H., TULKENS H. et WITTE E., Dir., *Autonomie, solidarité et coopération, quelques enjeux du fédéralisme belge au XXIème siècle*, Bruxelles, Larcier, pp.375-403.
- MIGNOLET M. et VIESLET L., 2000, « Évolution structurelle des régions », *Reflets et perspectives de la vie économique*, XXXIX, 1, pp.33-44.
- PESTIEAU P., 2005, « Le portrait social de la Wallonie : responsabilités et gouvernance », *Regards économiques*, « Le malaise économique wallon », n°31, pp.15-20.
- THISSE J.-F., 2005, « Bruxelles et Wallonie : une lecture en termes de géographie économique », *Regards économiques*, « Le malaise économique wallon », n°31, pp.4-8.
- VAN HAEPEREN B., 2005, « Le marché du travail en Wallonie : un tableau en clair obscur », *Regards économiques*, « Le malaise économique wallon », n°31, pp.21-31.